FRENCH LANGUAGE EXAM

Thursday, January 26, 2006

Translate any **two** of the following passages into literate English. Put accuracy of the rendering before style, but try to be readable. You may use a dictionary.

I. Pierre Rosanvallon. Le sacre du citoyen. (Gallimard)

En 1789, la figure du citoyen est au cœur de la révolution des événements et des représentations. Pour les réformateurs du XVIIIe siècle, elle appartenait plus au passé qu'à l'avenir — on se souvient de la déception qui ouvrait l'*Émile*: «Ces deux mots, patrie et citoyen, doivent être effacés des langues modernes.» Le mot et la chose retrouvent soudain une extraordinaire densité. Cette nouvelle naissance du citoyen n'est pas simple à appréhender. Tout se mêle en 1789: le choc du vieux dans le neuf, la haine du passé et l'impatience de l'avenir, le torrent des événements et la difficulté d'en maîtriser le cours, les pesanteurs de la tradition et les audaces de la création d'un monde nouveau. Trois registres se superposent alors pour construire la question de la citoyenneté.

Celui de l'histoire sociale d'abord. La révolution de l'égalité, qui prend sa source dans la haine du privilège, se conjugue avec la réappropriation collective de la souveraineté royale pour couronner le peuple. En rupture avec toutes les théories antérieures du citoyen propriétaire, le droit de suffrage est en conséquence presque mécaniquement et d'un seul coup appréhendé comme un droit naturel. Le premier chapitre de cette partie, «L'impératif d'inclusion», présente les conditions et les débats qui ont poussé à cette universalisation du droit de suffrage, la notion de citoyenneté tendant à recouvrir celle de nationalité. Les exclus du suffrage, en effet, ne sont virtuellement que les étrangers ou ceux que l'on perçoit comme étant à la limite du rapport social, flottant aux marges de la nation. C'est sur cette scène sociale que se joue l'essentiel.

II. Pierre Vidal-Naquet. La raison d'état. (Editions la découverte, 2002)

Aussi ne trouvera-t-on guère dans ce livre de témoignage direct. À deux exceptions près, sur lesquelles nous nous expliquerons, ce ne sont ici que documents officiels, c'est-à-dire émanant d'hommes – chefs militaires, magistrats, hauts fonctionnaires de la police, membres de la Commission de sauvegarde – qui ont détenu une parcelle du pouvoir de répression ou de contrôle qui est celui de l'État. En règle générale ces textes n'ont pas été écrits avec l'arrière-pensée qu'ils seraient un jour connus du public métropolitain. Les auteurs s'y expriment donc en toute liberté. C'est ce double caractère, officiel et secret tout à la fois, qui nous a guidés dans le choix que nous avons fait. Ce n'est pas que nous attachions à priori plus d'importance à la parole d'un inspecteur général de l'administration[7] ou d'un procureur général à la cour d'appel d'Alger[8] qu'à celle d'un soldat du contingent ou d'un prisonnier algérien, mais il s'agit d'une affaire d'État, donc d'une affaire qui nous concerne tous.

Un ouvrage récent a dressé un tableau sympathique de ce que pourraient être les rapports entre l'État et le citoyen dans une république moderne[9]; mais comment déterminer l'avenir si l'on ne part pas de la description concrète d'une situation présente ? Comment fixer le rôle dans l'État futur de la magistrature, de l'armée ou de la police si nous ne savons pas *d'abord* comment l'État *en tant que tel* s'est comporté devant les problèmes posés par la répression de l'insurrection algérienne, comment il a été informé par ceux dont c'était la mission de l'informer, comment il a réagi en présence de ces informations, comment il a informé à son tour les citoyens… L'État, c'est-à-dire l'armée, c'est-à-dire la police, c'est-à-dire l'administration, c'est-à-dire la justice. Sept ans de guerre d'Algérie ont-ils laissé intactes les structures de l'État telles que nous les connaissions en 1954 ?

III. Michelle Perrot. Les ombres de l'histoire. (Flammarion).

LES ORIGINES PÉNITENTIAIRES DU VOYAGE AMÉRICAIN

Les origines du voyage en Amérique d'Alexis de Tocqueville et de son ami Gustave de Beaumont sont – on le sait – relativement mal connues. On a beaucoup épilogué sur le faisceau de raisons politiques – « Il faut encore se tenir à l'ombre[1] » –, familiales et professionnelles qui, à l'automne de 1830, poussèrent les deux jeunes magistrats à solliciter du ministre de l'Intérieur une « mission spéciale à l'effet d'aller aux États-Unis d'Amérique pour y recueillir des observations sur les principes théoriques et pratiques du système pénitentiaire, et pour y faire quelques autres recherches sur des points de législation pénale[2] ». On s'est demandé, surtout, si Tocqueville, l'homme aux idées préformées qui « a commencé à penser avant d'avoir rien appris[3] », avait déjà, et depuis quand, le grand dessein de rechercher dans la société américaine les racines et le visage de notre modernité[4].

Pour la plupart, la demande de mission pénitentiaire n'est qu'un prétexte, « une excuse inventée » (G. W. Pierson)[5], recouvrant une ambition plus vaste. Très tôt, en effet, les deux compagnons ont exprimé le désir de ne pas se borner aux prisons. « Tout en faisant du système pénitentiaire, nous verrons l'Amérique », écrit Beaumont à son père sur le bateau[6]. « Nous jetons les bases d'un grand ouvrage qui doit faire un jour notre réputation[7]. » Et Tocqueville, devenu l'auteur vite célèbre de *De la démocratie en Amérique*, confie à Kergorlay : « Le système pénitentiaire était un prétexte : je l'ai pris comme un passeport qui devait me faire pénétrer partout aux États-Unis[8]. »

Le choix était, en tout cas, judicieux, parfaitement plausible étant donné la situation personnelle des requérants et la conjoncture pénale de l'époque. La société occidentale est en quête de nouveaux modes de répression, à la fois plus doux, plus étendus et plus efficaces, adaptés aux nouveaux rapports de pouvoir et à l'état des mœurs. Les États comptabilisent les délits et les crimes – en France, le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, publié pour la première fois en 1827, inaugure une série ininterrompue jusqu'à nos jours –, s'effraient de leur croissance ainsi mise en évidence et dénoncent les dangers urbains[9]. Obsession parfois fantasmatique du siècle, le crime masque souvent d'autres réalités. Comment juguler ces périls ? Comment « surveiller et punir[10] » ? Michel Foucault a montré les fondements politiques et philosophiques, l'archéologie de cette question majeure, clef d'un discours proliférant, multiforme, répétitif, lancinant, dans lequel s'inscrivent Beaumont et Tocqueville.